

Un programme universel d'alimentation scolaire pour le Québec

Annexe méthodologique

ANNE PLOURDE, *chercheuse*

TABLE DES MATIÈRES

1.1 SOURCES PRINCIPALES ET ÉCHANTILLONS	3
1.2 COÛT D'UN PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES	4
1.2.1 Économies liées à l'extension du programme d'infrastructures alimentaires	6
1.3 COÛT DES REPAS	7
1.3.1 Coût des denrées	8
1.3.2 Coût de la rémunération (employé-e-s de cuisine)	9
1.3.3 Coût de la livraison	9
1.3.4 Rémunération d'une plongeuse ou d'un plongeur	10
1.3.5 Coût des autres frais	10
1.3.6 Coût annuel des repas pour l'ensemble des écoles du réseau public	11
1.4 COÛT DE L'ENCADREMENT DES REPAS PAR LES SERVICES DE GARDE SCOLAIRE	13
1.5 ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT DE L'INTÉGRATION DES ÉCOLES PRIVÉES AU RÉSEAU PUBLIC	15

Cette annexe présente nos sources, notre méthodologie ainsi que le détail des calculs effectués pour estimer les coûts de trois volets centraux d'un programme universel d'alimentation scolaire pour le Québec :

1. le programme d'infrastructures alimentaires (construction de cuisines) selon trois scénarios;
2. les repas (coût unitaire selon les quatre modèles d'application retenus et coût annuel total);
3. l'encadrement des repas par les professionnel-le-s des services de garde scolaire.

Nous présentons également une estimation sommaire du coût, pour le programme d'alimentation scolaire, de l'intégration éventuelle des écoles privées au réseau scolaire public.

1.1 SOURCES PRINCIPALES ET ÉCHANTILLONS

Un point de départ important pour l'estimation des coûts d'un programme d'alimentation scolaire universel (tant pour le programme d'infrastructure que pour les repas eux-mêmes) consiste à établir la liste des écoles primaires et secondaires du Québec, ainsi que le nombre d'élèves fréquentant chacune de ces écoles. À cette fin, deux sources provenant du ministère de l'Éducation (MEQ) ont été utilisées : le document compilant les indices de défavorisation des écoles primaires et secondaires publiques du Québec¹, et les données sur l'effectif scolaire de la formation générale des jeunes fournies par la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSOQ)².

À certains égards, ces deux sources sont complémentaires, mais, malgré leur provenance commune et le fait qu'elles contiennent l'une comme l'autre des données recensées le 30 septembre 2021, elles présentent certaines incompatibilités, notamment en ce qui concerne le nombre d'élèves par école.

Le document compilant les indices de défavorisation a l'avantage notable de distinguer clairement les écoles primaires des écoles secondaires, ce qui était essentiel dans le cadre de la présente démarche. Il a donc été utilisé comme outil de référence principal. Il exclut toutefois les écoles de moins de 30 élèves ainsi que les écoles des commissions scolaires à statut particulier (Littoral, crie, Kativik). De plus, pour chaque école, il recense un nombre d'élèves beaucoup moins élevé que celui rapporté par la BDSOQ.

Afin d'éviter une sous-estimation des coûts, le nombre d'élèves recensés dans la base de données de la BDSOQ a donc été appliqué à chaque école listée dans le document compilant les indices de défavorisation. Cette liste bonifiée, qui constitue notre échantillon principal, comprend 970 064 élèves du primaire et du secondaire, ce qui représente 99 % de l'effectif total des écoles publiques recensé par la BDSOQ. Les calculs ont été effectués à partir de cet

échantillon et, pour la suite de notre démarche, nous allons considérer que ces calculs couvrent l'ensemble de l'effectif du réseau primaire et secondaire public.

Une autre source importante pour l'estimation des coûts du programme se trouve dans les réponses aux demandes d'accès à l'information faites auprès des centres de service scolaires et des commissions scolaires (CSS^a). Les données suivantes ont été recueillies :

- présence ou absence de cuisines complètes;
- présence ou absence d'un service de repas du midi;
- service de repas assumé par une entreprise privée (traiteur ou concessionnaire) ou par l'école ou le CSS;
- repas entièrement cuisinés sur place ou cuisinés à l'extérieur et livrés prêts à consommer ou réchauffés à l'école.

En effet, il était essentiel de connaître l'état des infrastructures et des services alimentaires existants pour déterminer le nombre et le lieu des cuisines à construire. En ce qui concerne le coût des repas, qui varie en fonction de différents paramètres (ex. : nécessité d'une livraison ou non), il fallait connaître ces informations pour adapter les modèles d'application du programme à la réalité de chaque école.

On constate au tableau 1 que le taux de réponse des CSS aux demandes d'accès à l'information est généralement élevé dans toutes les régions, avec un taux global de 70 % à l'échelle du Québec. Ce large échantillon nous a permis de projeter les résultats obtenus sur les écoles des centres de services scolaires qui n'ont pas répondu, et de modéliser cette projection par région.

a Dans la suite de l'annexe, cet acronyme sera utilisé pour désigner indifféremment les centres de services scolaires et les commissions scolaires.

Tableau 1

Taux de réponse des CSS aux demandes d'accès à l'information, par région administrative*

Région administrative	Taux de réponse		
	CSS	Écoles	Élèves
Bas-Saint-Laurent	75 %	79 %	86 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	100 %	100 %	100 %
Capitale-Nationale	50 %	40 %	46 %
Mauricie	100 %	100 %	100 %
Estrie	100 %	100 %	100 %
Montréal	80 %	88 %	91 %
Outaouais	40 %	22 %	17 %
Abitibi-Témiscamingue	60 %	73 %	72 %
Côte-Nord	67 %	65 %	54 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	50 %	39 %	42 %
Chaudière-Appalaches	75 %	70 %	56 %
Laval	100 %	100 %	100 %
Lanaudière	100 %	100 %	100 %
Laurentides	80 %	73 %	72 %
Montérégie	64 %	71 %	72 %
Centre-du-Québec	33 %	23 %	17 %
Ensemble du Québec	70 %	73 %	74 %

* Certains centres de services scolaires ont répondu aux demandes d'accès à l'information après la fin de la période d'analyse des données. Leurs réponses ayant été écartées, ces CSS sont considérés dans ce tableau comme n'ayant pas répondu à la demande.

SOURCES : CSS, Demandes d'accès à l'information, novembre 2022. Calculs de l'IRIS.

1.2 COÛT D'UN PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES

L'estimation du coût de construction de cuisines dans les écoles a été réalisée à partir du *Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école* développé par la Direction générale des infrastructures du MEQ et obtenu grâce à une demande d'accès à l'information (ci-après nommé « le Guide »)³. Ce guide permet d'estimer les coûts d'une superficie à construire en milieu scolaire en tenant compte des paramètres suivants :

- ↘ indexation selon l'indice des prix de la construction de bâtiments institutionnels publié par la Société québécoise des infrastructures⁴, modulée selon un facteur de localisation qui permet de tenir compte des disparités régionales ;

- ↘ ampleur du projet ;
- ↘ équipement intégré (comptoirs, évier, etc.) ;
- ↘ aménagement extérieur ;
- ↘ honoraires professionnels ;
- ↘ frais divers (appel d'offres, permis, etc.) ;
- ↘ contingences ;
- ↘ mobilier, appareillage et outillage ;
- ↘ intégration des arts afin de se conformer à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du ministère de la Culture ;
- ↘ frais de gestion du CSS ;
- ↘ frais connexes liés au terrain (arpentage, relevés topographiques, etc.).

Les coûts de construction de cuisines ont été estimés pour trois scénarios :

- ↳ scénario 1 : construction dans toutes les écoles actuellement sans cuisine ;
- ↳ scénario 2 : construction dans les écoles actuellement sans cuisine et sans livraison ;
- ↳ scénario 3 : construction dans les régions prioritaires.

Pour être en mesure d'estimer les coûts de construction d'une cuisine selon ce que propose le Guide, la première étape consiste à déterminer la superficie de la surface à construire. À cet égard, le nombre d'élèves par école est déterminant : une cuisine devant servir 100 élèves n'aura pas la même superficie que la cuisine d'une école comptant 2500 élèves. Or, malgré des recherches et des demandes d'accès à l'information faites auprès du MEQ, il a été impossible de trouver des normes officielles sur la superficie requise pour une cuisine de production en milieu scolaire en fonction du nombre d'élèves fréquentant l'école.

Néanmoins, sur divers sites internet destinés aux restaurateurs, la norme recommandée pour la superficie d'une cuisine professionnelle varie entre 0,5 m² et 2 m² par place⁵. Par ailleurs, une demande d'accès à l'information faite auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) a permis d'obtenir la superficie prévue des cuisines de certaines écoles en construction ou en réaménagement. Pour les quatre écoles dont nous connaissons le nombre d'élèves, la superficie moyenne des cuisines est de 0,47 m² par élève. Pour déterminer la superficie à construire pour chaque école du Québec, il a donc été jugé prudent de retenir une superficie de base de 0,5 m² par élève.

Afin d'écartier les données aberrantes ou irréalistes, une superficie minimale de 15 m² et maximale de 800 m² a été appliquée. Ainsi, la superficie à construire pour la cuisine d'une école comptant 3000 élèves est de 800 m², et non de 1500 m². La superficie minimale correspond à celle prévue par le ministère de la Famille pour les cuisines dans les centres de la petite enfance⁶. La superficie maximale est estimée à partir des données fournies par la Société québécoise des infrastructures : parmi les 32 projets de construction ou de réaménagement de cuisines scolaires mentionnés, le plus vaste atteint 639 m², alors qu'il aurait été de 988 m² si la norme de 0,5 m² avait été appliquée (l'école concernée compte 1976 élèves).

Le coût de la superficie à construire dépend du type d'espace (classe, laboratoire, etc.). Au 1^{er} avril 2019, le Guide prévoyait un coût unitaire de construction de 2145 \$ par mètre carré pour les « espaces de regroupement », desquels font partie les cuisines. Ce coût a été majoré de 29,6 % pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix de la construction pour les bâtiments institutionnels depuis le second trimestre de 2019 et des prévisions de la Société québécoise des infrastructures jusqu'à la fin de 2023.

Ce coût unitaire de construction a d'abord été appliqué à chacune des 2323 écoles primaires et secondaires de notre échantillon, qui, rappelons-le, comprend 99 % des élèves du réseau public. Pour chaque école, il a été modulé en fonction de la région et des autres paramètres prévus au Guide. Ce

calcul a permis d'estimer à 2,7 milliards de dollars la construction d'une cuisine dans l'ensemble des écoles du Québec.

Pour déterminer le coût d'un programme d'infrastructures alimentaires selon le scénario 1, il s'agissait de soustraire de cette première estimation les écoles déjà dotées d'une cuisine permettant la préparation de repas complets. Pour 73 % des écoles, les données obtenues auprès des CSS grâce à une demande d'accès à l'information nous ont permis d'identifier celles dotées d'une cuisine et de constater qu'à l'échelle du Québec, c'est le cas de la grande majorité des écoles secondaires (87 %), mais d'à peine le quart des écoles primaires (24 %).

De plus, on peut présumer que les installations des écoles secondaires sont des cuisines de production commerciale permettant de préparer des repas à grande échelle puisque, pour 85 % des écoles secondaires offrant un service de repas le midi, le repas est cuisiné sur place. Toutefois, dans le cas des écoles primaires, les réponses aux demandes d'accès à l'information ne permettent pas toujours d'exclure la possibilité que la cuisine soit une simple cuisinette ne permettant pas la préparation de repas pour l'ensemble des enfants fréquentant l'école. Nous avons donc considéré qu'il existe des installations adéquates seulement dans les écoles primaires où les repas sont effectivement préparés sur place (ce qui est le cas de 21 % de celles qui offrent un service de repas).

L'étape suivante consistait à projeter les données obtenues sur la présence de cuisine et le lieu de préparation des repas aux écoles des CSS n'ayant pas répondu aux demandes d'accès à l'information. Pour chaque région administrative, la proportion d'écoles secondaires dotées d'une cuisine et d'écoles primaires préparant les repas sur place ainsi que la proportion d'élèves fréquentant ces écoles ont été appliquées aux écoles des CSS pour lesquels nous n'avons pas reçu de réponse. Dans le cas des quelques régions où le taux de réponse était inférieur à 50 %, nous avons appliqué les proportions nationales. Dans chacune des régions, nous avons ensuite choisi arbitrairement certaines écoles correspondant à ces proportions et auxquelles a été attribuée la présence d'une cuisine (dans le cas des écoles secondaires) ou d'un service de repas préparés sur place (dans le cas des écoles primaires).

Les données réelles et les estimations sur les écoles secondaires dotées d'une cuisine et les écoles primaires où les repas sont préparés sur place ont ensuite été utilisées pour soustraire ces écoles de l'estimation des coûts de 2,7 milliards de dollars pour la construction de cuisines dans l'ensemble des écoles du Québec. Le résultat est que, selon nos estimations, construire une cuisine selon le scénario 1, et donc dans l'ensemble des 1708 écoles qui en sont dépourvues, coûterait 1,6 milliard de dollars.

Le tableau 2 présente l'estimation des coûts pour chaque catégorie de dépenses considérées par le Guide.

Afin d'estimer le coût de construction de cuisines selon le scénario 2, nous avons identifié, dans chaque région, les écoles où des repas sont effectivement cuisinés à l'extérieur pour être ensuite livrés. Suivant la méthode décrite

Tableau 2
Estimation des coûts d'un programme complet d'infrastructures alimentaires dans les écoles publiques sans cuisine, par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	Coût	% du total
Coût de base au 1 ^{er} avril 2019	590 M\$	37 %
Indexation (inflation et facteur régional)	204 M\$	13 %
Ampleur du projet	116 M\$	7 %
Équipement intégré	95 M\$	6 %
Aménagement extérieur	63 M\$	4 %
Honoraires professionnels	170 M\$	11 %
Frais divers (appels d'offres, permis, etc.)	20 M\$	1 %
Contingences	107 M\$	7 %
Mobilier, appareillage et outillage	111 M\$	7 %
Intégration des arts	18 M\$	1 %
Frais de gestion du CSS	54 M\$	3 %
Frais connexes liés au terrain	29 M\$	2 %
TOTAL	1,6 G\$	100 %

SOURCES : MEQ, *Indices de défavorisation des écoles publiques*, 2021-2022 ; « *Effectif scolaire de la formation générale des jeunes par école et adresse, selon le réseau d'enseignement, l'organisme responsable et le niveau scolaire, année scolaire 2021-2022* », BDSOQ (consulté le 18 février 2023) ; CSS, Demandes d'accès à l'information, novembre 2022 ; MEQ, *Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école - Formation générale*, Document de référence, Direction générale des infrastructures, septembre 2019 ; SQI, *Indices d'inflation Québec*, T4-2022, 2022. Calculs de l'IRIS.

plus haut, les données connues sur la livraison des repas peuvent être extrapolées aux écoles des CSS n'ayant pas répondu aux demandes d'accès à l'information. Toutefois, en raison de l'importance de la variable régionale pour cette estimation, les proportions régionales doivent être appliquées même dans les régions où le taux de réponse aux demandes d'accès est inférieur à 50 % (sauf dans le cas de la Capitale-Nationale, où les proportions nationales sont appliquées puisque la ville de Québec était fortement sous-représentée dans l'échantillon de CSS répondants).

Sachant que ces écoles ont déjà recours à la livraison de repas, elles peuvent être considérées comme des écoles où il n'est pas essentiel de construire une cuisine. Dans une optique de priorisation, le coût de construction d'une cuisine dans ces écoles peut donc être soustrait du coût de 1,6 milliard de dollars calculé plus haut. Le coût obtenu

Tableau 3
Estimation des coûts d'un programme d'infrastructures alimentaires dans les écoles publiques, selon trois scénarios

	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Coût de construction
Scénario 1 : Construction dans toutes les écoles sans cuisine	1708	549 764	1,6 G\$
Scénario 2 : Construction dans les écoles sans cuisine et sans livraison	1108	312 775	903 M\$
Scénario 3 : Construction dans les régions prioritaires	392	93 007	289 M\$

SOURCES : MEQ, *Indices de défavorisation des écoles publiques*, 2021-2022 ; « *Effectif scolaire de la formation générale des jeunes par école et adresse, selon le réseau d'enseignement, l'organisme responsable et le niveau scolaire, année scolaire 2021-2022* », BDSOQ (consulté le 18 février 2023) ; CSS, Demandes d'accès à l'information, novembre 2022 ; MEQ, *Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école - Formation générale*, Document de référence, Direction générale des infrastructures, septembre 2019 ; SQI, *Indices d'inflation Québec*, T4-2022, 2022. Calculs de l'IRIS.

pour le scénario 2 est de 903 millions de dollars pour les écoles de notre échantillon.

La densité d'écoles dans chaque région est la variable utilisée pour déterminer le coût de construction de cuisines selon le scénario 3. Nous considérons comme régions prioritaires celles dont la densité d'écoles par 100 km² est inférieure à 0,9, ce qui correspond aux régions suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Nord-du-Québec, Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Selon nos estimations, pour ces régions, construire des cuisines dans l'ensemble des écoles qui n'en sont pas déjà dotées et qui ne font pas actuellement livrer des repas coûterait 289 millions de dollars. Le tableau 3 présente le coût d'un programme d'infrastructures alimentaires selon les trois scénarios envisagés.

1.2.1 Économies liées à l'extension du programme d'infrastructures alimentaires

Afin d'évaluer les économies liées à la réalisation du scénario 1 du programme d'infrastructures alimentaires (plutôt que le scénario 3), nous avons considéré que, dans ce scénario, le coût de tous les repas serait celui du modèle 2 (7,23 \$), qui n'exige pas de livraison, et qui n'impose pas non plus le recours à un traiteur externe et le paiement des frais supplémentaires que cela suppose. La différence entre ce scénario et le scénario 3 retenu pour le calcul du coût des repas (qui inclut la construction de cuisines uniquement dans les écoles prioritaires) est de

115 millions de dollars. Cela signifie que, chaque année, le coût du programme est plus élevé de 115 millions de dollars en raison de l'absence de cuisines dans les écoles non rejointes par le scénario 3 du programme d'infrastructures scolaires.

1.3 COÛT DES REPAS

Le point de départ pour le calcul du coût annuel global des repas dans le cadre d'un programme d'alimentation scolaire est de déterminer le coût de production unitaire d'un repas, ajusté en fonction des différents modèles d'application du programme :

- modèle 1 : repas cuisinés sur place avec gestion et coordination internes à l'école ;
- modèle 2 : repas cuisinés sur place avec gestion et coordination externes à l'école ;
- modèle 3 : centres de production dans les écoles secondaires avec gestion et coordination externes à l'école ;
- modèle 4 : recours aux services de traiteurs sans but lucratif.

À cette fin, des données ont été recueillies de différentes sources : centres de la petite enfance (CPE), traiteurs sans but lucratif, centres de services scolaires ou écoles gérant leur propre service alimentaire, établissements du réseau de la santé et des services sociaux^a. Parmi les données obtenues, celles fournies par deux sources étaient suffisamment exhaustives, ventilées et cohérentes pour être utilisées :

- L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE) nous a transmis les données financières des services alimentaires de 21 CPE anonymisés. Ces données sont tirées de leurs résultats financiers de l'année 2021-2022. Leur ventilation permet de distinguer le coût des denrées, celui de la rémunération et les « autres frais ». Elles incluent également le nombre d'enfants par CPE ainsi que le nombre de jours d'ouverture des établissements, ce qui permet de calculer le coût unitaire moyen d'un repas en CPE. Un entretien avec le directeur du service Saine alimentation de l'AQCPPE a permis d'assurer une bonne interprétation des données⁷. Les données sur la rémunération horaire des employé-e-s de cuisine (responsables en alimentation et préposé-e-s) sont disponibles publiquement sur le site du ministère de la Famille⁸.
- Parmi les données obtenues des traiteurs sans but lucratif, nous avons retenu celles d'un traiteur

^a Des démarches auprès des traiteurs et des concessionnaires alimentaires privés à but lucratif actifs dans les écoles du Québec sont restées lettre morte. Malgré plusieurs tentatives, un seul représentant d'entreprise a accepté de nous accorder un entretien, mais sans fournir de données pouvant être utilisées.

Tableau 4
Coût de production unitaire des repas de 21 CPE et d'un traiteur sans but lucratif, ventilé par catégorie de dépenses, 2021-2022

Catégorie de dépenses	CPE	Traiteur
Denrées alimentaires	2,74 \$	2,57 \$
Rémunération (excluant la livraison)	3,27 \$	1,75 \$
Total livraison	S. O.	1,03 \$
Rémunération		0,37 \$
Camions (location et fonctionnement)		0,16 \$
Vaisselle jetable		0,50 \$
Autres frais	0,25 \$	1,22 \$
Coordination et soutien externes	S. O.	1,50 \$
COÛT UNITAIRE TOTAL	6,26 \$	8,07 \$

SOURCES : Données fournies par l'AQCPPE, le traiteur et l'organisme coordonnateur, hiver 2023. Calculs de l'IRIS.

desservant un bassin d'écoles relativement large^b. En complément de ces données, nous avons également retenu celles d'un organisme qui coordonne les services de plusieurs traiteurs sans but lucratif (dont celui retenu pour l'analyse) et leur offre du soutien (technique, financier, organisationnel, etc.). Ces données couvrent elles aussi l'année 2021-2022, et elles sont ventilées de manière à pouvoir distinguer le coût des denrées et de la rémunération, mais également celui de la livraison et des services externes de soutien offerts par l'organisme coordonnateur.

Le coût de production unitaire des repas offerts en 2021-2022 par les CPE et le traiteur sans but lucratif est présenté dans le tableau 4.

L'intérêt de ces deux sources de données est qu'elles représentent deux modèles bien distincts à partir desquels il est possible, en effectuant certains ajustements, de reconstruire les coûts des quatre modèles d'application envisagés pour le programme d'alimentation scolaire. Voyons d'abord les ajustements effectués.

^b Le bassin d'écoles desservies est large en comparaison du nombre d'écoles desservies par les autres traiteurs sans but lucratif, mais il apparaît plutôt restreint lorsqu'on le compare au « marché scolaire » rejoint par les traiteurs et concessionnaires à but lucratif.

1.3.1 Coût des denrées

Pour les quatre modèles d'application du programme, nous avons retenu le coût des denrées du traiteur (2,57 \$) comme coût de base puisqu'il reflète davantage la réalité des écoles. Le coût des denrées des CPE est plus difficilement transposable puisque, d'une part, il inclut deux collations en plus d'un repas du midi et que, d'autre part, il reflète des portions adaptées à des enfants de moins de cinq ans.

Ce coût de base est majoré de 13 % pour tenir compte de l'inflation des aliments achetés en magasin⁹. L'inflation est calculée jusqu'en mars 2023, mois où les données étaient disponibles au moment d'effectuer les calculs. Puisque les données des CPE et du traiteur reflètent les coûts de production pour l'année financière se terminant le 30 juin 2022, l'indice de base est obtenu par une moyenne de l'indice de juillet 2021 à juin 2022^a.

Le coût de base indexé à l'inflation est ensuite majoré de 10 % afin de donner aux écoles une marge de manœuvre financière permettant d'assurer une alimentation durable et un approvisionnement sain, local et écoresponsable. À la lumière des données recueillies et des entretiens menés dans le cadre de cette étude, nous pouvons considérer cette marge comme confortable.

Des données fournies par l'AQCPE et issues d'un projet d'accompagnement d'une cohorte de 13 CPE provenant de 11 régions différentes visant à augmenter leurs achats en aliments sains, locaux et écoresponsables nous permettent d'estimer plus précisément le coût de l'approvisionnement en aliments durables.

Réalisé en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Aliments du Québec et les Petits ambassadeurs, le projet a permis de quantifier les dépenses alimentaires et la proportion d'aliments sains, d'aliments locaux et d'aliments biologiques au début et à la fin du processus, qui s'est déroulé entre l'automne 2021 et l'automne 2022. Le tableau 5 présente les principaux résultats de cette démarche.

On constate qu'entre 2021 et 2022, les dépenses alimentaires ont augmenté de 14,1 %, pendant que les proportions d'aliments sains, locaux, régionaux et biologiques ont connu une croissance variant entre 3,8 et 17 %. À la lumière des éléments présentés plus haut, on peut présumer que l'augmentation de l'approvisionnement en aliments biologiques explique une part importante de cette hausse des dépenses.

Cependant, pour avoir un portrait plus exact du coût de l'approvisionnement durable, il faut soustraire l'inflation sur les aliments (qui est en moyenne de 10,3 % pour les différentes périodes mesurées) de la variation des dépenses entre 2021 et 2022, pour une augmentation réelle moyenne de 3,8 % des dépenses alimentaires. On peut donc considérer qu'une bonification de 10 % du coût indexé des denrées dans le cadre du programme offrira

a Cela est vrai pour l'ensemble des calculs d'inflation de cette section.

aux écoles une marge financière suffisante pour assurer un approvisionnement en aliments durables.

Un dernier ajustement sur le coût des denrées est nécessaire dans le cas des écoles secondaires. En effet, le traiteur ayant partagé ses données desservant des écoles primaires, il faut prévoir des coûts supplémentaires pour adapter les portions à des adolescent-e-s. À cette fin, l'analyse du coût du panier

Tableau 5
Principaux résultats de la démarche d'accompagnement de 13 CPE visant un approvisionnement sain, local et écoresponsable, 2021-2022*

	Automne 2021	Automne 2022	Variation
Dépenses alimentaires	4 463 \$	5 092 \$	14,1 %
Aliments sains	81,2 %	84,3 %	3,8 %
Aliments locaux	38 %	43 %	13,2 %
Aliments régionaux	8 %	13,5 %	6,9 %
Aliments biologiques	1,8 %	2,1 %	17,0 %

* Les résultats correspondent à la moyenne arithmétique de 12 des 13 CPE. L'un d'entre eux a été exclu en raison de sa situation particulière, qui créait une distorsion dans les résultats : ce CPE avait déjà à l'automne 2021 des scores très élevés pour la proportion d'aliments locaux, régionaux et biologiques, et il a réduit de manière importante ces proportions dans le cas des aliments régionaux et biologiques.

SOURCES : Données fournies par l'AQCPE, hiver 2023. Calculs de l'IRIS.

Tableau 6
Coût quotidien du panier à provisions nutritif pour les garçons et les filles d'âge scolaire, 2021

	Garçons	Filles	Moyenne garçons et filles
Moyenne primaire	7,97 \$	7,54 \$	7,76 \$
4-8 ans	6,97 \$	6,66 \$	6,82 \$
9-13 ans	8,97 \$	8,42 \$	8,70 \$
Secondaire	10,55 \$	8,75 \$	9,65 \$
Variation primaire-secondaire	32,4 %	16 %	24,4 %

SOURCES : Dispensaire diététique de Montréal, Coût du panier à provisions nutritif, mai 2021, www.dispensaire.ca/wp-content/uploads/Cout-PPN-base-FR-mai-2021.pdf. Calculs de l'IRIS.

Tableau 7

Ajustement du coût de base des denrées alimentaires (modèles 1 à 4)

	%	\$
Coût de base 2021-2022		2,57 \$
Inflation des aliments achetés en magasin	13 %	0,33 \$
Approvisionnement sain, local et écoresponsable	10 %	0,29 \$
Ajustement pour les écoles secondaires	24,4 %	0,78 \$
Coût total des denrées pour 2023 (écoles primaires)		3,19 \$
Coût total des denrées pour 2023 (écoles secondaires)		3,97 \$

SOURCES : Données fournies par l'AQCPE et le traiteur sans but lucratif, hiver 2023; Dispensaire diététique de Montréal, Coût du panier à provisions nutritif, mai 2021; Statistique Canada, Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé, Tableau 18-10-0004-01 (consulté le 30 avril 2023). Calculs de l'IRIS.

à provisions nutritif produite par le Dispensaire diététique de Montréal, qui présente ce coût par tranches d'âge, nous permet d'estimer qu'il faut prévoir une majoration de 24,4 % du coût des denrées pour les écoles secondaires. Le tableau 6 présente le coût quotidien pour les garçons et les filles d'âge scolaire. Le tableau 7 présente quant à lui la synthèse de l'ajustement du coût des denrées.

1.3.2 Coût de la rémunération (employé-e-s de cuisine)

En ce qui concerne la rémunération, le coût de base du modèle des CPE (3,27 \$) est appliqué au modèle 1, c'est-à-dire à celui qui est inspiré des CPE et dans lequel les repas sont cuisinés sur place et la gestion et la coordination des services alimentaires sont entièrement faites à l'interne. Pour les trois autres modèles d'application, qui impliquent une gestion et une coordination externes, le coût de la rémunération retenu est celui du traiteur (1,75 \$). Dans ces cas, un coût de 1,50 \$ est ajouté pour couvrir les frais de coordination et de gestion externes. Ce montant correspond au coût des tâches de soutien assumées à l'externe par l'organisme qui coordonne l'offre de services de plusieurs traiteurs sans but lucratif.

Pour tous les modèles d'application, le coût de base de la rémunération doit assurer un revenu viable aux travailleuses et aux travailleurs du programme¹⁰. Variant entre 27 047 et 37 822 \$ sur une base annuelle selon les régions, la rémunération horaire pour un revenu viable oscille entre 16,10 et 22,50 \$^a.

a Le calcul est basé sur une semaine de 35 heures et 4 semaines de vacances par année.

Tableau 8

Comparaison des taux horaires retenus avec ceux du revenu viable

	Minimum	Maximum
Revenu viable	16,10 \$	22,50 \$
Traiteur 2021-2022	16,07 \$	20,83 \$
CPE avant le 1 ^{er} avril 2022	16,56 \$	21,50 \$
CPE après le 1 ^{er} avril 2022	17,63 \$	22,70 \$

SOURCES : Données fournies par le traiteur sans but lucratif, hiver 2023; Ministère de la Famille, Taux et échelles de salaires du personnel salarié des centres de la petite enfance, des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial; Eve-Lyne Couturier, Minh Nguyen et Vivian Labrie, *Le revenu viable 2023 : dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt*, IRIS, mai 2023. Calculs de l'IRIS.

Un document du ministère de la Famille (MFA) indique que, durant la période couverte par les données recueillies, la rémunération horaire des responsables en alimentation variait de 18,39 à 21,50 \$ selon l'échelon, alors que celle des préposé-e-s qui soutiennent le travail des responsables était de 16,56 \$¹¹. Par ailleurs, les données partagées par le traiteur sans but lucratif indiquent que la rémunération horaire des employé-e-s variait en 2021-2022 entre 16,07 et 20,83 \$, ce qui représente 3 % de moins que la rémunération des employé-e-s de CPE.

Rappelons que, pour le modèle 1, le coût unitaire de base retenu est celui des CPE (3,27 \$). Ce coût doit être ajusté pour tenir compte des augmentations salariales prévues par le MFA qui, à partir du 1^{er} avril 2022, ont porté la rémunération horaire à 17,63 \$ dans le cas des préposé-e-s et entre 19,42 et 22,70 \$ dans le cas des responsables en alimentation. Cela représente une augmentation de 6,5 % dans le premier cas et de 5,6 % dans le second. Afin d'assurer un revenu de base décent aux salarié-e-s du programme, nous appliquons aux coûts de rémunération la majoration prévue pour les plus bas salarié-e-s (6,5 %).

Dans le cas des autres modèles d'application du programme, pour lesquels on utilise les données du traiteur sans but lucratif, il faut d'abord majorer le coût de base de 3 % pour égaliser la rémunération avec celle des employé-e-s de CPE, pour ensuite ajouter l'augmentation de 6,5 % prévue par le MFA dans le cas des plus bas salarié-e-s. Comme on peut le constater au tableau 8, les taux horaires retenus pour calculer le coût de la rémunération correspondent pour l'essentiel à l'ordre de grandeur établi pour le taux horaire viable. Le tableau 9 synthétise les principaux ajustements apportés aux coûts de base de la rémunération.

1.3.3 Coût de la livraison

Un coût de livraison s'applique pour les écoles où les repas ne peuvent être cuisinés sur place (modèles d'application 3

Tableau 9

Ajustement des coûts de base de la rémunération

	CPE (modèle 1)		Traiteur (modèles 2 à 4)	
	%	\$	%	\$
Coût de base 2021-2022	S. O.	3,27 \$	S. O.	1,75 \$
Égalisation du traiteur avec les CPE	S. O.	S. O.	3 %	0,05 \$
Augmentations salariales prévues en avril 2022	6,5 %	0,18 \$	6,5 %	0,12 \$
Coût total de la rémunération pour 2023	S. O.	3,45 \$	S. O.	1,92 \$

SOURCES : Données fournies par l'AQCPE et le traiteur sans but lucratif, hiver 2023 ; Ministère de la Famille, *Taux et échelles de salaires du personnel salarié des centres de la petite enfance, des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial*. Calculs de l'IRIS.

et 4). Les données du traiteur sans but lucratif fournissent le coût de base pour 2021-2022 (1,03 \$), ventilé en 3 catégories principales : la rémunération des livreuses et des livreurs (0,37 \$), la location et le fonctionnement des camions (0,16 \$) et la vaisselle jetable (0,50 \$).

Comme dans la section précédente, la rémunération doit être majorée de 3 % pour égaler celle des CPE et de 6,5 % pour inclure les augmentations salariales prévues par le MFA, ce qui la porte à 0,41 \$. Une inflation de 4 % du prix du transport privé entre la moyenne de 2021-2022 et le mois de mars 2023 doit être ajoutée au coût de location et de fonctionnement des camions, qui atteint en conséquence 0,17 \$¹². Quant au coût de la vaisselle jetable, il est augmenté de 0,06 \$ pour tenir compte de l'inflation de 12,8 % pour les articles de papier, de plastique et de papier d'aluminium durant la même période¹³. Au total, le coût unitaire de la livraison est donc de 1,14 \$. La synthèse de ces ajustements est présentée au tableau 10.

1.3.4 Rémunération d'une plongeuse ou d'un plongeur

Afin d'estimer ce coût, nous attribuons trois heures de rémunération par jour au taux horaire ajusté de 17,63 \$ à chacune des 1007 écoles qui sont actuellement dotées d'une cuisine ou qui le seront à la suite du programme de construction prioritaire prévu à la section 4.2, pour un coût total de 53 260,23 \$ par jour. Nous divisons ensuite cette somme par le nombre d'élèves fréquentant ces écoles (513 307), ce qui nous donne un coût unitaire de 0,10 \$ par repas pour la rémunération d'une plongeuse ou d'un plongeur. Ce coût est ajouté au deuxième modèle d'application du programme.

1.3.5 Coût des autres frais

Les « autres frais » incluent tous ceux qui ne sont pas considérés dans les catégories précédentes. Dans le tableau 4 de la section 1.3, on observe des différences importantes entre le modèle des CPE et celui du traiteur

Tableau 10

Ajustement du coût de base de la livraison (modèles 3 et 4)

	%	\$
Coût de la rémunération pour 2023		0,40 \$
Coût de base 2021-2022		0,37 \$
Égalisation du traiteur avec les CPE	3 %	0,01 \$
Augmentations salariales prévues en avril 2022	6,5 %	0,02 \$
Coût de la location et du fonctionnement des camions pour 2023		0,17 \$
Coût de base 2021-2022		0,16 \$
Inflation dans le transport privé	4 %	0,01 \$
Coût de la vaisselle jetable pour 2023		0,56 \$
Coût de base 2021-2022		0,50 \$
Inflation pour les articles de papier, de plastique et d'aluminium	12,8 %	0,06 \$
Coût total de la livraison pour 2023		1,14 \$

SOURCES : Données fournies par l'AQCPE et le traiteur sans but lucratif, hiver 2023 ; Ministère de la Famille, *Taux et échelles de salaires du personnel salarié des centres de la petite enfance, des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial* ; Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*, Tableau 18-10-0004-01 (consulté le 30 avril 2023). Calculs de l'IRIS.

sans but lucratif. Outre les coûts de livraison, ces différences expliquent une part considérable de la variation de coût entre les deux modèles.

Dans le cas des CPE, les « autres frais » (0,25 \$) incluent uniquement certaines dépenses liées directement aux services alimentaires, tels que les contrats de service avec

Tableau 11
Ajustement des autres frais

	CPE (modèles 1 à 3)		Traiteur (modèle 4)	
	%	\$	%	\$
Coût de base 2021-2022	S. O.	0,25 \$	S. O.	1,22 \$
Autres frais non ventilés des CPE	S. O.	0,25 \$	S. O.	S. O.
Inflation des dépenses courantes	3,8 %	0,02 \$	S. O.	S. O.
Inflation des prix de logement	S. O.	S. O.	6,8 %	0,08 \$
Coût total des autres frais pour 2023		0,52 \$		1,30 \$

SOURCES : Données fournies par l'AQCPE et le traiteur sans but lucratif, hiver 2023 ; Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*, Tableau 18-10-0004-01 (consulté le 30 avril 2023). Calculs de l'IRIS.

des traiteurs, le coût des accessoires et petits équipements de cuisine et la formation continue des responsables en alimentation. Les frais liés à l'entretien ménager et à la réparation ou à l'entretien des équipements de cuisine sont confondus dans la catégorie des « services auxiliaires » et ne peuvent être isolés à partir des données obtenues.

Or, ces frais non inclus dans les « autres frais » des services alimentaires des CPE sont détaillés dans la ventilation des données fournies par le traiteur sans but lucratif, et ils représentent environ 0,25 \$ par repas. Le montant de base des « autres frais » d'un CPE peut donc être estimé à 0,50 \$ par repas. À cela s'ajoute une indexation de 3,8 % pour tenir compte de l'inflation des dépenses courantes jusqu'en mars 2023, pour un total de 0,52 \$ pour les « autres frais ».

Ce coût est appliqué aux trois premiers modèles d'application du programme. Les données fournies par le traiteur montrent toutefois que, dans le cas du modèle 4, il faut

prévoir un coût de base plus élevé (1,22 \$) pour les « autres frais ». En effet, le recours à un traiteur externe implique des coûts supplémentaires qui correspondent aux frais d'administration de l'entreprise ainsi qu'aux frais liés à la location des locaux (loyer, téléphone et internet, système informatique, assurances, etc.). Ce coût de base est indexé de 6,8 %, ce qui correspond à l'inflation des prix de logement jusqu'en mars 2023. Le total obtenu est de 1,30 \$ (tableau 11).

1.3.6 Coût annuel des repas pour l'ensemble des écoles du réseau public

Nous sommes maintenant en mesure de calculer le coût unitaire d'un repas pour chacun des quatre modèles d'application du programme. La synthèse de ce calcul est présentée dans le tableau 12.

Tableau 12
Coût unitaire d'un repas par modèle d'application

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
Denrées	3,19 \$	3,19 \$	3,19 \$	3,19 \$
Rémunération	3,45 \$	1,92 \$	1,92 \$	1,92 \$
Coordination externe	S. O.	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$
Livraison	S. O.	S. O.	1,14 \$	1,14 \$
Plonge	S. O.	0,10 \$	S. O.	S. O.
Autres frais	0,52 \$	0,52 \$	0,52 \$	1,30 \$
Coût unitaire total	7,17 \$	7,23 \$	8,27 \$	9,05 \$

SOURCES : Données fournies par l'AQCPE et le traiteur sans but lucratif, hiver 2023 ; Dispensaire diététique de Montréal, *Coût du panier à provisions nutritif*, mai 2021 ; Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*, Tableau 18-10-0004-01 (consulté le 30 avril 2023). Calculs de l'IRIS.

Tableau 13

Coût annuel préliminaire des repas au total et selon les différents modèles

	Coût unitaire des repas	Nombre d'écoles*	Nombre d'élèves	Coût annuel préliminaire
Modèle 2	7,23 \$	1007	513 307	668 M\$
Modèle 3	8,27 \$	780	286 270	426 M\$
Modèle 4	9,05 \$	536	170 487	278 M\$
Total		2 323	970 064	1,4 G\$

* Le nombre d'écoles est présenté à titre indicatif seulement. Il n'est pas utilisé dans le calcul du coût annuel.

SOURCES : MEQ, *Indices de défavorisation des écoles publiques, 2021-2022* ; « Effectif scolaire de la formation générale des jeunes par école et adresse, selon le réseau d'enseignement, l'organisme responsable et le niveau scolaire, année scolaire 2021-2022 », BDSOQ (consulté le 18 février 2023) ; CSS, *Demandes d'accès à l'information, novembre 2022* ; Données fournies par l'AQCPE et le traiteur sans but lucratif, *hiver 2023* ; Dispensaire diététique de Montréal, *Coût du panier à provisions nutritif, mai 2021* ; Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé, Tableau 18-10-0004-01 (consulté le 30 avril 2023)*. Calculs de l'IRIS.

Nous avons appliqué le coût du modèle 2 (7,23 \$) à l'ensemble des 1007 écoles comptant 513 307 élèves actuellement dotées d'une cuisine ou ciblées pour une construction prioritaire dans le programme d'infrastructures alimentaires (scénario 3).

Contrairement aux modèles 1 et 2, la différence de coût entre les deux modèles qui impliquent une livraison des repas (modèles 3 et 4) est importante en raison des frais d'entreprise qui doivent être assumés par les services de traiteur. Sur le plan financier, il est donc préférable de recourir au modèle 3 lorsque cela est possible.

Parmi les écoles sans cuisine et exclues du programme prioritaire d'infrastructures alimentaires, il fallait déterminer dans quels cas il est envisageable d'appliquer un modèle dans lequel des écoles secondaires sont désignées comme centres de production responsables de desservir les écoles primaires environnantes. Nous avons considéré qu'un tel modèle était applicable dans quatre régions avec un minimum de 80 % d'écoles secondaires dotées d'une cuisine et une densité d'écoles primaires supérieure à une par 100 km² : Centre-du-Québec, Laval, Montérégie et Montréal. En fonction de ces critères, le coût du modèle 3 (8,27 \$) a été appliqué à 780 écoles comptant 286 270 élèves. Le coût du modèle 4 (9,05 \$) a été appliqué aux 536 écoles restantes, qui comptent 170 487 élèves.

Le total préliminaire du coût annuel des repas est obtenu en multipliant, dans chaque cas, le coût du repas par le nombre d'élèves et par le nombre de jours d'école (180). Le tableau 13 présente la synthèse de ces calculs.

Afin d'obtenir le coût annuel final des repas, certains ajustements supplémentaires doivent être effectués. Un coût supplémentaire de 0,78 \$ doit être ajouté aux repas des écoles secondaires pour financer des portions adolescentes (voir le tableau 7 de la section 1.3.1). Cela s'applique à 354 623 élèves de 462 écoles secondaires, pour un supplément annuel de 50 millions de dollars.

De plus, un facteur d'ajustement régional est appliqué à chaque école. En effet, on peut s'attendre à certaines

Tableau 14

Facteur d'ajustement régional pour le coût des repas dans le réseau de la santé et des services sociaux

Régions administratives	Coût des repas du RSSS public	Facteur d'ajustement
Bas-Saint-Laurent	9,55	1,13
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8,91	1,06
Capitale-Nationale	9,28	1,1
Mauricie	7,75	0,92
Estrie	7,34	0,87
Montréal	8,41	1
Outaouais	7,36	0,87
Abitibi-Témiscamingue	8,82	1,05
Côte-Nord	12,51	1,49
Nord-du-Québec	10,23	4,95
Gaspésie	7,85	1,22
Îles-de-la-Madeleine	8,39	0,93
Chaudière-Appalaches	9,18	1,09
Laval	8,39	1
Lanaudière	8,29	0,99
Laurentides	7,88	0,94
Montérégie	8,17	0,97
Centre-du-Québec	7,75	0,92

SOURCES : Établissements du RSSS public, *Rapports financiers annuels 2021-2022, Formulaire AS-471, juin 2022*. Calculs de l'IRIS.

Tableau 15

Coût annuel total des repas pour l'ensemble du réseau scolaire public

	Nombre d'élèves	Coût moyen par élève appliqué	Coût annuel total
Coût annuel incluant les portions adolescentes et l'ajustement régional	970 064	1 471,38 \$	1,4 G\$
Coût annuel pour les élèves des commissions scolaires à statut particulier	8 500	6 814,76 \$	61,7 M\$
Coût annuel pour les autres élèves exclu-e-s de l'échantillon	3 437	1 471,38 \$	5,1 M\$
Total	982 001	S. O.	1,5 G\$

SOURCES : MEQ, *Indices de défavorisation des écoles publiques, 2021-2022*; « Effectif scolaire de la formation générale des jeunes par école et adresse, selon le réseau d'enseignement, l'organisme responsable et le niveau scolaire, année scolaire 2021-2022 », BDSOQ (consulté le 18 février 2023); CSS, *Demandes d'accès à l'information*, novembre 2022; Données fournies par l'AQCPE et le traiteur sans but lucratif, hiver 2023; Dispensaire diététique de Montréal, *Coût du panier à provisions nutritif*, mai 2021; Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*, Tableau 18-10-0004-01 (consulté le 30 avril 2023); Établissements du RSSS public, *Rapports financiers annuels 2021-2022*, Formulaire AS-471, juin 2022. Calculs de l'IRIS.

disparités régionales dans le coût des repas, par exemple en raison de variations dans le coût des denrées ou dans les coûts de livraison. Afin d'estimer l'ampleur de ces disparités, nous avons comparé le coût unitaire des repas servis dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Ces données sont disponibles publiquement dans les rapports financiers de ces établissements. Dans les cas où plusieurs établissements étaient présents dans une même région, une moyenne a été établie. Un indice sur une base 1 a ensuite été calculé pour chaque région, avec Montréal comme référent. Pour chaque région, le coût des repas a été multiplié par cet indice.

On peut constater au tableau 14 que l'application de ce facteur fait baisser les coûts dans certaines régions et les fait monter dans d'autres. Sans surprise, les régions éloignées comme le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie ont des indices considérablement plus élevés que d'autres régions. Cette méthode comporte certaines limites puisque, dans certains cas, un coût plus bas peut s'expliquer par des choix gestionnaires. Par exemple, on aurait pu s'attendre à ce que l'indice des Îles-de-la-Madeleine et celui de l'Abitibi-Témiscamingue

soient plus élevés. Néanmoins, les données des établissements du réseau de la santé sont le meilleur modèle de comparaison dont nous disposons pour faire cette estimation.

À la suite de l'application de ces deux ajustements, nous arrivons de nouveau à un total de 1,4 milliard de dollars pour le coût annuel des repas dans l'ensemble des écoles de notre échantillon.

Pour terminer, il s'agit maintenant d'étendre l'estimation aux écoles exclues de notre échantillon de départ (voir section 1.1). Dans le cas des écoles des commissions scolaires à statut particulier, qui sont pour la plupart situées dans le Nord-du-Québec, nous avons d'abord établi le coût annuel moyen par élève de notre échantillon, sans tenir compte du facteur d'ajustement régional. Nous arrivons à un coût total de 1 465,54 \$ par année par élève pour le financement des repas. Nous avons multiplié ce coût par le facteur d'ajustement régional du Nord-du-Québec (4,65), ce qui porte le coût annuel moyen par élève à 6 814,76 \$, que nous avons ensuite multiplié par le nombre d'élèves servi-e-s par les commissions scolaires à statut particulier (8 500), pour un total de 61,7 millions de dollars.

Pour les autres élèves non inclus-es dans notre échantillon, nous avons établi le coût annuel moyen par élève de notre échantillon, cette fois en tenant compte du facteur d'ajustement régional puisque ces élèves non inclus-es sont répartis dans plusieurs régions. Nous avons ensuite multiplié le nombre de ces élèves (3 437) par ce coût annuel moyen (1 471,34 \$), pour un total de 5,1 millions de dollars.

Ces ajouts sont présentés dans le tableau 15, dans lequel on peut aussi constater que le total pour l'ensemble du réseau scolaire public est de 1,5 milliard de dollars.

1.4 COÛT DE L'ENCADREMENT DES REPAS PAR LES SERVICES DE GARDE SCOLAIRE

Le coût annuel de l'encadrement des enfants du primaire durant la période de repas par les professionnel-le-s des services de garde scolaire est calculé à partir d'un tarif journalier de 3,75 \$ par enfant pour ce service durant la période du dîner, ce qui correspond à la norme établie par le gouvernement dans la modification réglementaire adoptée en juin 2022¹⁴.

Sur cette base, on peut estimer à 420 millions de dollars le coût annuel total de l'encadrement des 622 936 élèves du primaire. Cependant, il faut soustraire de cette somme les coûts qui sont déjà assumés par le gouvernement puisque celui-ci subventionne les services de garde (SDG) pour les élèves qui les fréquentent sur une base régulière, et il accorde un crédit d'impôt remboursable aux parents dont les enfants fréquentent les services de garde de manière sporadique ou sont inscrit-e-s au service de surveillance du midi.

Des données datant de 2018-2019 indiquent qu'à cette date, 79,9 % des élèves du primaire fréquentaient une forme ou une autre de service de garde et que ce pourcentage était en augmentation constante depuis au moins

Tableau 16
Fréquentation et coût de l'encadrement des dîners

Type de garde	Nombre d'élèves	Pourcentage des élèves du primaire	Coût annuel de l'encadrement*
Tous	497 726	79,9 %	336 M\$
SDG régulier	258 320	41,5 %	174,4 M\$
SDG sporadique	106 513	17,1 %	16 M\$
Surveillance du midi	132 893	21,3 %	89,7 M\$

* Le coût annuel est calculé en multipliant le nombre d'élèves par le tarif journalier de 3,75 \$ et par 180 jours d'école. Dans le cas de la fréquentation sporadique, on fait l'hypothèse d'une fréquentation moyenne d'une journée par semaine pendant les 40 semaines de l'année scolaire.

SOURCES : « Statistiques sur les enfants handicapés qui fréquentent les services de garde éducatifs à l'enfance et les services de garde en milieu scolaire », *Office des personnes handicapées du Québec* (consulté le 1^{er} juin 2023). Précisons que cette source présente également les données pour tous les élèves. MEQ, *Indices de défavorisation des écoles publiques, 2021-2022*; « Effectif scolaire de la formation générale des jeunes par école et adresse, selon le réseau d'enseignement, l'organisme responsable et le niveau scolaire, année scolaire 2021-2022 », *BDSOQ* (consulté le 18 février 2023). Calculs de l'IRIS.

Tableau 17
Coûts actuellement assumés par le gouvernement pour l'encadrement des dîners

Type de garde	Coût annuel de l'encadrement	Pourcentage assumé par le gouvernement	Coût assumé par le gouvernement
Tous	336 M\$	S. O.	141 M\$
SDG régulier	174,4 M\$	40 %	70 M\$
SDG sporadique	16 M\$	67 %	11 M\$
Surveillance du midi	89,7 M\$	67 %	60 M\$

SOURCES : « Barème des taux du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants – 2022 », *Revenu Québec* (consulté le 1^{er} juin 2023); Gouvernement du Québec, *Modifications réglementaires concernant les services de garde en milieu scolaire et la surveillance du midi, 2022*; « Statistiques sur les enfants handicapés qui fréquentent les services de garde éducatifs à l'enfance et les services de garde en milieu scolaire », *Office des personnes handicapées du Québec* (consulté le 1^{er} juin 2023). Précisons que cette source présente également les données pour tous les élèves. MEQ, *Indices de défavorisation des écoles publiques, 2021-2022*; « Effectif scolaire de la formation générale des jeunes par école et adresse, selon le réseau d'enseignement, l'organisme responsable et le niveau scolaire, année scolaire 2021-2022 », *BDSOQ* (consulté le 18 février 2023). Calculs de l'IRIS.

2014-2015. Parmi ces élèves, 51,9 % fréquentaient le service de garde sur une base régulière, 21,4 % le fréquentaient de manière sporadique et 26,7 % étaient inscrit-e-s au service de surveillance du midi. Si on projette ces pourcentages sur le nombre actuel d'élèves du primaire, on obtient les résultats présentés au tableau 16.

Il s'agit maintenant de déterminer la part de ces sommes qui est actuellement subventionnée par le gouvernement. Pour l'année 2022, le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants variait entre 67 et 78 % en fonction du revenu des parents¹⁵. Pour les fins du calcul, nous appliquons le taux de 67 % aux coûts de l'encadrement pour les élèves

inscrit-e-s à la surveillance du midi ou avec une fréquentation sporadique du service de garde.

Pour les élèves qui fréquentent le service de garde de manière régulière, le MEQ subventionne 5 heures par jour de fréquentation du service de garde (des coûts supplémentaires peuvent être exigés des parents dont les enfants dépassent ce nombre d'heures), et le coût horaire du service est de 3 \$, pour un total quotidien de 15 \$¹⁶. Considérant que le tarif journalier exigé des parents est de 8,95 \$, on peut en déduire que la subvention pour ces élèves équivaut à 40 % du coût.

Au total, on estime donc que le MEQ assume actuellement un coût de 141 millions de dollars pour l'encadrement des dîners (tableau 17). Considérant que le coût total du service pour l'ensemble des élèves du primaire (incluant ceux et celles qui ne fréquentent actuellement aucune forme de service de garde scolaire) est de 420 millions de dollars, on peut en déduire qu'offrir la gratuité du service à l'ensemble des élèves implique des dépenses supplémentaires de 279 millions de dollars.

1.5 ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT DE L'INTÉGRATION DES ÉCOLES PRIVÉES AU RÉSEAU PUBLIC

Dans cette étude, nous avons uniquement considéré le coût d'un programme universel d'alimentation scolaire pour les élèves qui fréquentent actuellement le réseau public. Pour plusieurs raisons bien documentées par ailleurs, nous ne considérons pas la possibilité d'augmenter le montant des subventions publiques versées au réseau des écoles privées¹⁷. Néanmoins, l'intégration éventuelle des écoles privées au réseau public est une politique souhaitable et, dans cette optique, il est pertinent d'estimer le coût d'une extension du programme aux élèves qui migreraient du réseau privé vers le réseau public.

Le coût d'un programme universel d'alimentation scolaire pour le Québec, incluant le coût des volets pédagogie alimentaire et approvisionnement durable, mais sans compter le coût de l'encadrement des repas par des professionnels des services de garde scolaire et sans compter les sommes actuellement dépensées pour les mesures d'aide alimentaire par le MEQ, est estimé à 1,9 milliard de dollars pour l'ensemble des élèves du réseau public.

Le coût de l'encadrement des services de garde scolaire est exclu parce que la très grande majorité (72 % en 2020-2021)

générale, Document de référence, Direction générale des infrastructures, septembre 2019.

4. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES, [Indices d'inflation Québec](#), T4-2022, 2022.
5. « Comment construire une cuisine professionnelle », [Flux de connaissance](#) (consulté le 18 février 2023) ; « [Comment concevoir une cuisine pour restaurant : le guide technique complet et professionnel](#) », BibLus (consulté le 18 février 2023) ; « [Quelle surface pour une cuisine professionnelle?](#) », Restaurants en terrasse (consulté le 18 février 2023) ; « [Surfaces nécessaires des locaux en fonction du nombre de couverts](#) », Énergie + (consulté le 18 février 2023) ; « [Comment aménager sa cuisine pro](#) », FourmiResto (consulté le 18 février 2023).
6. MINISTÈRE DE LA FAMILLE (MFA), [Programme fonctionnel et technique, Aménagement physique d'un service de garde éducatif à l'enfance en installation](#), Direction des infrastructures, juin 2022.
7. Entretien avec Philippe Grand, directeur du service Saine alimentation de l'Association québécoise des centres de la petite enfance, mené le 25 janvier 2023.
8. MFA, [Taux et échelles de salaires du personnel salarié des centres de la petite enfance, des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial](#).
9. STATISTIQUE CANADA, [Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé](#), Tableau 18-10-0004-01 (consulté le 30 avril 2023).
10. Eve-Lyne COUTURIER, Minh NGUYEN et Vivian LABRIE, [Le revenu viable 2023 : dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt](#), IRIS, mai 2023.
11. MFA, [Taux et échelles de salaires...](#), op. cit.
12. STATISTIQUE CANADA, [Indice...](#), op. cit.
13. Ibid.
14. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, [Modifications réglementaires concernant les services de garde en milieu scolaire et la surveillance du midi](#), 2022.
15. « [Barème des taux du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants – 2022](#) », Revenu Québec (consulté le 1^{er} juin 2023).
16. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, [Modifications réglementaires...](#), op. cit.
17. Anne PLOURDE, [Où en est l'école à trois vitesses au Québec?](#), IRIS, octobre 2022, ; Anne-Marie DUCLOS et Philippe HURTEAU, [Inégalités scolaires : le Québec dernier de classe?](#), IRIS, septembre 2017.
18. PLOURDE, op. cit.
19. François DELORME, Catherine BOUTIN-ST-AMANT et Florence OUELLET, [Plan pour un réseau scolaire commun : estimation des impacts budgétaires de la réforme proposée](#), mai 2022.

Notes de fin

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (MEQ), [Indices de défavorisation des écoles publiques](#), 2021-2022.
2. « Effectif scolaire de la formation générale des jeunes par école et adresse, selon le réseau d'enseignement, l'organisme responsable et le niveau scolaire, année scolaire 2021-2022 », [Banque de données des statistiques officielles sur le Québec](#) (consulté le 18 février 2023).
3. MEQ, [Guide pour l'estimation du coût total d'un projet de construction ou d'agrandissement d'école - Formation](#)

des élèves inscrit·e·s dans le réseau scolaire privé fréquentent une école secondaire¹⁸. Quant aux dépenses pour les mesures d'aide alimentaire, elles sont réservées aux écoles du réseau public.

Ce chiffre de 1,9 milliard représente un coût annuel moyen de 1 636 \$ par élève. On peut donc estimer qu'étendre la mesure aux 133 204 élèves qui fréquentent actuellement les écoles privées coûterait environ 218 millions de dollars. Cela serait en partie compensé par les économies de près de 100 millions de dollars que générerait par ailleurs l'intégration des écoles privées au réseau public¹⁹.



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES
1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca